

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Violation du couvre-feu : deux morts et une enquête ouverte

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES événements enregistrés dans la nuit de jeudi à hier en divers endroits de Libreville se sont soldés par deux morts des suites des blessures par balles.

Selon le procureur de la République, André-Patrick Raponat, un groupe de personnes ont violé le couvre-feu "mis en place pour protéger les populations contre la pandémie de Covid-19". Particulièrement, dans les quartiers PK 6, 7 et 8, 9, 10, et 11, dans le 6e arrondissement de Libreville. Ces personnes, en grand nombre, a-t-il précisé, ont dressé des barricades sur la voie publique, perturbant la circulation sur l'artère importante reliant la capitale gabonaise à l'arrière-pays. Toujours selon lui, à l'appel des

populations inquiètes des violences, les forces de l'ordre appelées à l'aide ont été dépêchées sur les lieux où elles ont essuyé des jets de projectiles qui ont d'ailleurs blessé plusieurs agents. Suite aux échauffourées qui s'en sont suivies, deux compatriotes, Gildas Iloko et Djinky Emane Mvomo, ont succombé à leurs blessures à l'Hôpital d'instruction des armées. Saisi, le procureur de la République a annoncé l'ouverture par le parquet d'une enquête pour faire toute la lumière sur les circonstances de ces drames, afin d'établir les responsabilités des uns et des autres. Ainsi que l'identification de ceux qui ont incité à la violation du couvre-feu. Les premiers éléments dont certains témoignages, à l'en croire, révèlent la présence sur les lieux d'un véhicule de marque Toyota

Prado, à bord duquel avaient pris place des personnes portant des cagoules qui ont ouvert le feu. M. Raponat a par ailleurs informé que des autopsies seront pratiquées sur les corps des victimes. Et le point de l'enquête sera fait en temps utile.

Il faut rappeler que ces événements sont survenus à la suite d'un mouvement pacifique de protestation contre les mesures édictées par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire dû au coronavirus dont la deuxième vague de contaminations a été annoncée par les plus hautes autorités de la République. À signaler que ledit mouvement des casseroles a manifestement connu des débordements, et leur corollaire en termes de violation du couvre-feu, qui ont débouché sur les situations tragiques des PK. Il ne reste plus aux autorités, comme l'a promis le procureur de la République, qu'à faire toute la lumière sur ces événements qui ont endeuillé des familles gabonaises. Non sans établir les responsabilités de toutes les personnes impliquées.

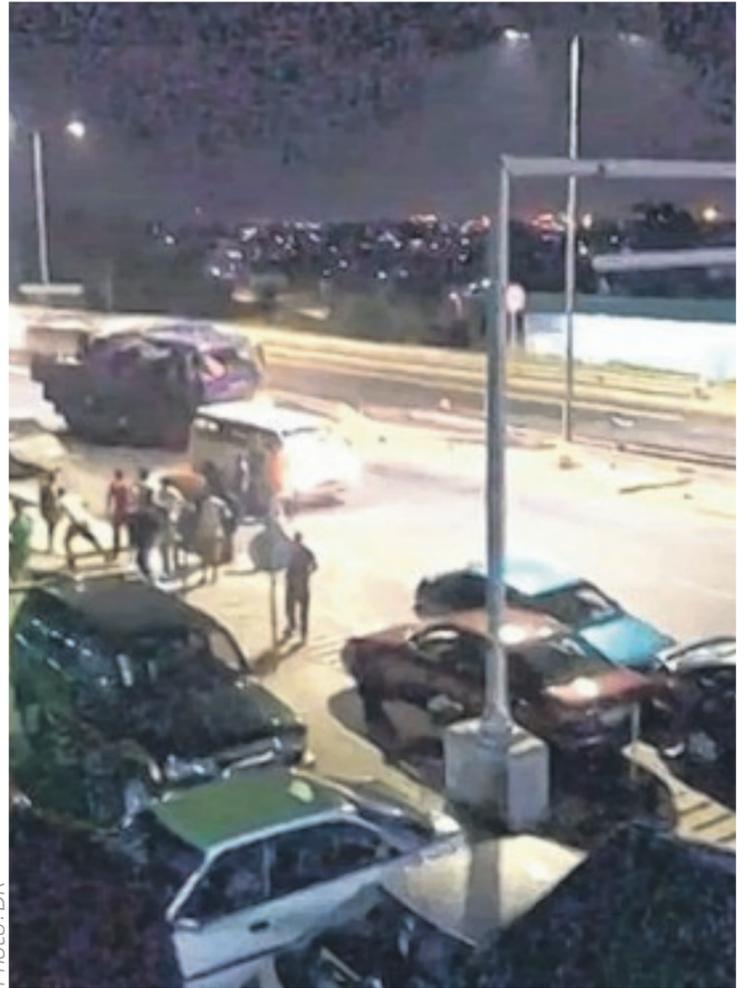


Photo: DR

Un instantané du concert de casseroles qui a mal tourné à Libreville. Les jeunes s'en prenant aux forces de l'ordre en patrouille.

Port-Gentil : ça vire à la casse

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

À Port-Gentil, comme dans certaines localités du pays, les contestataires se sont retrouvés à l'heure indiquée : 20 heures. Certains dans leurs maisons, d'autres dans les rues. Seulement, au lieu de se limiter à faire du bruit avec leurs casseroles comme la veille par exemple, certains compatriotes se sont lancés dans la destruction des biens publics et privés. Pour ne pas se faire identifier, les casseurs ont enfilé des cagoules. Les étals des commerçantes des marchés Tournant-Massuku, Bornave, Salsa, Sibi, Ngadi etc.... ont été cassés. Les débris ont servi pour allumer le feu sur la chaussée. Le même sort a été réservé aux kiosques appartenant au PMUG. Un peu partout, des bennes à ordures renversées ont ensuite servi pour barrer les routes. À l'entrée des pavés Balaran, une épave de voiture a été traînée sur la voie publique avant d'être



Les casseurs à l'œuvre.

réduite en cendres. Aux Trois-Filaos, le magasin de téléphones " Tecno " a été vandalisé. N'eût été l'intervention des forces de l'ordre et de quelques riverains, l'établissement aurait été complètement vidé. Dans la majorité des quartiers de la ville, c'était la pagaille. Interrogé sur ces errements, un riverain répond que " nous sommes fatigués d'être confinés. Dans les autres pays, ce n'est pas comme ça. On quitte de 22 heures à 18 heures. On ne peut plus faire les courses. On ne peut pas rentrer tranquillement chez nous ". L'intervention des forces de sécurité a permis de minimiser l'envergure du mouvement dans la ville. On ne compte ni mort, ni blessé.

COMMUNIQUE DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

Le jeudi 18 février 2021 à 20h30 dans les villes de Libreville, Port-Gentil, Lambaréné, Franceville, Mouila et Oyem, plusieurs groupes de personnes ont violé simultanément le couvre-feu mis en place pour protéger la population contre l'épidémie de Covid-19. Ces personnes, dont certaines étaient manifestement surexcitées, ont dressé des barricades sur la voie publique avec des pneus brûlés, des poubelles et toute sorte d'objet entravant ainsi la circulation. Ces agissements sont une violation flagrante du couvre-feu mis en place et engendrent de ce fait un trouble manifeste à l'ordre public. S'agissant de Libreville, les heurts les plus violents ont été enregistrés dans les quartiers des PK et Nialy Beau-Séjour. Alertés par les habitants, les forces de l'ordre se sont aussitôt rendues sur les lieux des infractions. Les personnes, qui ont violé le couvre-feu et dressé des barricades sur la voie publique ont accueilli les forces de l'ordre par des jets de pierres, de cocktails molotov ou encore de barres de fer. Ces guets-apens coordonnés ont entraîné des blessures chez plusieurs membres des équipes d'intervention des forces de l'ordre. Dans des circonstances non encore élucidées, deux personnes parmi les contrevenants à Libreville ont subi des blessures par balle et succombées à ces dernières. Au nom des Forces de Défense et de Sécurité, j'adresse

mes plus sincères condoléances aux familles des deux défunts. Aussitôt, une enquête administrative a été ouverte. Celle-ci est actuellement en cours. S'il s'avère que des fautes ont été commises, ce qui reste à démontrer, elles seront, suivant les lois et règlements, sanctionnées. Les forces de l'ordre constatent avec regret une multiplication d'accusations mensongères et calomnieuses à l'endroit de ses personnels en général et, plus particulièrement, au commandant LENDOYE Oscar, chef de la brigade anti-criminalité (BAC). Les accusations portées à son endroit sont d'autant plus fantaisistes et calomnieuses que ce dernier bénéficie d'un congé depuis une semaine et se trouve hors de Libreville. Ne pouvant tolérer et laisser prospérer de telles fausses accusations, les Forces de Police Nationale ont déposé plainte auprès du Parquet de la République afin que les auteurs de ces faits soient poursuivis et traduits en justice. Les Forces de Défense et de Sécurité tiennent par ailleurs à rappeler l'obligation faite à chaque citoyen de respecter les mesures légales et réglementaires, dont celles mises en place, pour leur propre protection, dans le cadre de la riposte contre l'épidémie de Covid-19. Leur violation sera également sanctionnée conformément aux lois et aux règlements en vigueur en République gabonaise.